



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée extraordinaire du 30 juin 2020, a adopté les règlements suivants :

19-022-2 **Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal**

19-055-2 **Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055)**

L'objet est de reporter à nouveau, du 2 juillet au 1^{er} septembre 2020, la seconde échéance des taxes foncières générales.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 2 juillet 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat